

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du mercredi 03 décembre 2025

Nombre de conseillers : 8
En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 8
Contre :
Abstention :

Etaients présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Isabelle LELIARD, Pierre MIDOL, Dominique MONNIER, Roger BRUN, Sonia FAGOT.

Date de convocation : 27/11/2025
Date d'affichage : 27/11/2025

Absent : Valentin TRESY donne pouvoir à Monsieur Laurent MASSON

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

OBJ. NOMINATION D'UN TROISIEME GARANT A L'AFFOUAGE 2025-2026

Le 18 novembre 2025, nous avons reçu un mail de la Préfecture concernant notre délibération prise lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2025 pour l'affouage 2025-2026.

Celle-ci nous rappelle que concernant la délivrance de bois aux affouagistes, l'article L243-1 du Code forestier dispose que « Lorsque le conseil municipal décide de partager des bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectue sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le conseil municipal, et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241-16. »

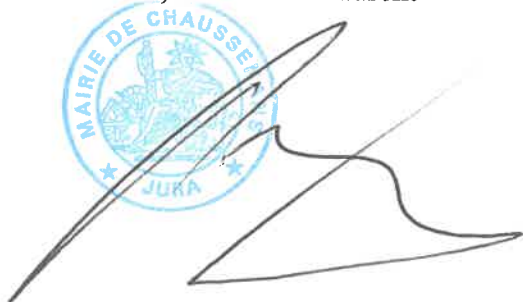
Par conséquent, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation d'un troisième garant, conformément aux dispositions de l'article L243-1 du code forestier susmentionné.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Nommer comme troisième garant pour l'affouage 2025-2026, Monsieur Valentin TRESY.
-

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent



A blue circular official stamp of the Municipality of Chausse, Jura, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD



A blue circular official stamp of the Municipality of Chausse, Jura, is partially obscured by a purple ink signature.

